

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

États financiers
Au 31 mai 2026

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Chambre de commerce et d'industrie de Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE QUÉBEC** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mai 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mai 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 17 septembre 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A139309

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mai

2026

2025

PRODUITS (note 3)

Activités publiques	1 910 818 \$	1 756 393 \$
Contributions	450 001	456 079
Maison du commerce	5 374	28 904
Programmes et projets	84 750	126 876
Ristourne et référencement	82 700	82 485
Services de gestion et d'administration	18 750	25 000
Autres produits	4 021	1 277

2 556 414 **2 477 014**

CHARGES

Salaires et charges sociales	1 123 752	1 044 203
Activités publiques	1 114 330	949 025
Déplacements et représentation	37 751	18 840
Fournitures de bureau et papeterie	6 471	6 541
Frais et soutien informatiques	52 001	43 350
Intérêts et frais bancaires	45 173	38 869
Intérêts sur un contrat de location-acquisition	226	226
Loyer	132 964	147 973
Maison du commerce	22 603	27 121
Programmes et projets	2 355	75 999
Publicité et affaires publiques	37 246	50 746
Services professionnels	26 105	104 953
Télécommunications	19 090	19 758
Autres charges	14 604	30 798
Amortissement des immobilisations corporelles	22 158	18 840
Amortissement des actifs incorporels	19 103	16 855

2 675 932 **2 594 097**

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

AVANT AUTRES ÉLÉMENTS **(119 518)** **(117 083)**

AUTRES ÉLÉMENTS

Bureau des véhicules automobiles (annexe A)	71 596	66 605
Opérations « Gardien du Port de Québec » (annexe B)	169 782	218 819
Produits découlant des placements à la juste valeur (annexe C)	239 440	154 622
Produits d'intérêts	6 846	27 123

487 664 **467 169**

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

368 146 \$ **350 086 \$**

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mai

2026

2025

	Capitalisation permanente	Investi en immobili- sations corporelles, actifs incor- porels et oeuvres d'art	Non affecté	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	1 250 000 \$	154 177 \$	867 991 \$	2 272 168 \$	1 922 082 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(41 261)	409 407	368 146	350 086
Investissement en immobilisations corporelles, actifs incorporels et oeuvres d'art	-	31 074	(31 074)	-	-
Affectations internes (note 11)	250 000	-	(250 000)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	1 500 000 \$	143 990 \$	996 324 \$	2 640 314 \$	2 272 168 \$

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

BILAN

Au 31 mai

2026

2025

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	181 468 \$	417 558 \$
Placements temporaires (note 4)	500 000	200 000
Créances (note 5)	231 909	141 588
Subventions à recevoir	64 745	48 295
Frais payés d'avance	81 846	51 055
Placements à la juste valeur échéant au cours du prochain exercice (note 6)	39 930	35 001

1 099 898 893 497

PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (note 6)

2 236 163 1 961 078

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)

104 396 117 970

OEUVRES D'ART

1 1

ACTIFS INCORPORELS (note 8)

39 593 36 206

3 480 051 \$ 3 008 752 \$

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

BILAN (suite)

Au 31 mai

2026

2025

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 10)

409 593 \$

415 374 \$

Produits reportés

430 144

321 210

839 737

736 584

ACTIF NET

Capitalisation permanente

1 500 000

1 250 000

Investi en immobilisations corporelles, actifs incorporels
et oeuvres d'art

143 990

154 177

Non affecté

996 324

867 991

2 640 314

2 272 168

3 480 051 \$

3 008 752 \$

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le conseil d'administration :



Céline Plante (Sep 17, 2026 17:12:01 EDT)

, administrateur



Guillaume Pinard-Beaudoin (Sep 17, 2026 17:24:57 EDT)

, administrateur

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mai

2026

2025

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	368 146 \$	350 086 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	22 158	18 840
Amortissement des actifs incorporels	19 103	16 855
Gain sur cession de placements	(36 977)	(20 452)
Variation de la juste valeur des placements	(152 943)	(94 054)
Variation de l'incitatif à la location	-	(6 590)
	219 487	264 685
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(34 409)	(112 400)
	185 078	152 285

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements temporaires	(500 000)	(200 000)
Encaissement de placements temporaires	200 000	350 000
Acquisition de placements à la juste valeur	(584 893)	(1 407 008)
Produit de la cession de placements à la juste valeur	494 799	1 155 810
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 584)	(58 865)
Acquisition d'un actif incorporel	(22 490)	-
	(421 168)	(160 063)

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(236 090)	(7 778)
ENCAISSE, début de l'exercice	417 558	425 336
ENCAISSE, fin de l'exercice	181 468 \$	417 558 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de l'article 211 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, a pour but de promouvoir l'activité économique dans la région métropolitaine de Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Présentation par fonds

Les différents fonds prennent en considération les éléments suivants :

Fonds de capitalisation permanente

Ce fonds est destiné à atténuer un déficit éventuel significatif. Le conseil d'administration a résolu de limiter le solde à 1 500 000 \$.

Fonds investi en immobilisations corporelles, actifs incorporels et oeuvres d'art

Ce fonds présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Fonds non affecté

Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Organisme. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds non affecté.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Tous les produits de fonctionnement autres que les produits de contributions, de placements, d'intérêts et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le service est rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de contributions, de placements, d'intérêts et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, que le montant est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Subventions

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées dans les produits.

Apports de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'Organisme se livre à trois types d'activités : promotion de l'activité économique de la région métropolitaine de Québec, sous-traitance de la Société de l'assurance automobile du Québec par la gestion du Bureau des véhicules automobiles et gestion des activités du Gardien du Port de Québec. Les charges sont propres à chacune de ces activités. Celles-ci se composent des salaires et d'autres charges directement rattachées à l'activité.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements à revenu fixe, des fonds communs de placement et des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes et les durée ou taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Améliorations locatives	linéaire	durée résiduelle du bail
Équipement informatique	solde décroissant	30 %
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Mobilier de bureau B.V.A.	solde décroissant	20 %

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art sont constituées de toiles et sont évaluées à une valeur symbolique.

Elles ne sont pas amorties.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une durée de cinq ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mai 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS

L'état des résultats comprend les éléments suivants :

	2026	2025
Produits		
Subventions	48 250 \$	203 495 \$

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2026	2025
Certificat de placement garanti, portant intérêt au taux de 3 %, échéant en juillet 2026	200 000 \$	- \$
Certificat de placement garanti, portant intérêt au taux de 3,21 %, échéant en septembre 2026	100 000	-
Certificat de placement garanti, portant intérêt au taux de 2,9 %, échéant en janvier 2027	200 000	-
Certificat de placement garanti échu en mars 2026	-	200 000
	500 000 \$	200 000 \$

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mai 2026

5. CRÉANCES

	2026	2025
Comptes clients	221 684 \$	129 375 \$
Intérêts courus et dividendes à recevoir	10 225	11 148
Taxes à la consommation	-	1 065
	231 909 \$	141 588 \$

6. PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR

	2026	2025
Placements de portefeuille		
Placements à revenu fixe, taux variant de 1,25 % à 6,159 %, échéant de juin 2027 à décembre 2030	925 503 \$	1 015 265 \$
Actions de sociétés cotées en Bourse	800 527	373 552
Fonds communs de placement	550 063	607 262
	2 276 093	1 996 079
Portion échéant au cours du prochain exercice	39 930	35 001
	2 236 163 \$	1 961 078 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	93 837 \$	25 219 \$	68 618 \$	75 837 \$
Équipement informatique	69 482	55 452	14 030	18 782
Mobilier de bureau	49 461	34 706	14 755	19 674
Mobilier de bureau B.V.A.	11 707	4 714	6 993	3 677
	224 487 \$	120 091 \$	104 396 \$	117 970 \$

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mai 2026

8. ACTIFS INCORPORELS

	2026		2025
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Logiciel de gestion	56 858 \$	32 236 \$	24 622 \$
Site internet transactionnel	49 904	34 933	14 971
	106 762 \$	67 169 \$	39 593 \$

9. EMPRUNT BANCAIRE

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire sous forme de marge de crédit, d'un montant autorisé de 100 000 \$, duquel un montant de 40 000 \$ a été prélevé à titre de garantie, portant intérêt au taux de base majoré de 1 % et renouvelable annuellement.

L'emprunt bancaire est garanti par l'universalité des biens meubles. Il est inutilisé au 31 mai 2026.

10. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Comptes fournisseurs	141 522 \$	207 791 \$
Salaires et vacances courues	246 749	180 751
Frais courus	4 728	24 000
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	4 524	2 832
Taxes à la consommation	12 070	-
	409 593 \$	415 374 \$

11. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Organisme a affecté un montant de 250 000 \$ au fonds de capitalisation permanente, pour ainsi porter le solde à 1 500 000 \$ au 31 mai 2026 (2025 - 1 250 000 \$). L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12. ENGAGEMENTS

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en octobre 2029 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail, incluant l'estimation des charges communes, s'établit à 499 348 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2027 -	146 152 \$
2028 -	146 152 \$
2029 -	146 152 \$
2030 -	60 892 \$

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

L'Organisme a conclu une entente avec la SAAQ, échéant en décembre 2026, qui lui octroie la responsabilité d'agir à titre de mandataire pour le compte de la SAAQ dans le but d'effectuer les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers.

Gardien du Port de Québec

L'Organisme a été mandaté pour agir à titre de gardien de port pour le Havre de Québec. Il s'agit d'un mandat renouvelable annuellement, qui lui octroie la responsabilité de faire appliquer et respecter les lois et règlements applicables aux transports maritimes.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances ainsi que des subventions à recevoir.

Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent d'un grand nombre de clients et d'organismes subventionnaires.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait aux dettes de fonctionnement.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements à revenu fixe et sur la marge de crédit.

Risque de prix

L'Organisme est exposé au risque de prix en raison des placements dans des actions de sociétés cotées en Bourse et des fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mai

2026

2025

A - BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES

Commissions	427 038 \$	409 528 \$
Salaires et charges sociales	(282 621)	(278 088)
Autres charges d'exploitation	(72 821)	(64 835)
	71 596 \$	66 605 \$

B - OPÉRATIONS « GARDIEN DU PORT DE QUÉBEC »

Produits d'honoraires	453 891 \$	456 625 \$
Produits d'assurances	36 060	41 490
Honoraires d'inspection	(289 651)	(260 832)
Autres charges d'exploitation	(30 518)	(18 464)
	169 782 \$	218 819 \$

C - PRODUITS (CHARGES) DÉCOULANT DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR

Produits de placements	59 768 \$	49 368 \$
Gain sur cession de placements	36 977	20 452
Honoraires de gestion	(10 248)	(9 252)
Variation de la juste valeur des placements	152 943	94 054
	239 440 \$	154 622 \$